



source d'énergies

N° 22/CA/04/08

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Service des Campings Municipaux

Séance du 08 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit Avril, à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. MERIEAU,

Collège de socioprofessionnels : M. LARY, Mme DUMAS,

Absent(es) : M. CALAS, M. DORLEANS

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Angel FERNANDEZ

Objet n° 2 : Vote du Compte Administratif 2021 du Budget « EPIC-Service des Campings »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que l'ordonnateur pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu les articles L 2121-12 et L 2313-1 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2021 du budget « Service des Campings » dressé par le Comptable,

Vu l'Arrêté de décembre 2021 relatif à l'Instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la note de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Rappel du contexte 2021 :

Suite à l'épidémie de COVID 19 et aux annonces successives du Gouvernement pour contenir la pandémie, l'EPIC est dans une situation budgétaire très fragilisée depuis la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020.

C'est pourquoi, il a été décidé de gérer le camping Chemin des Bains sur une partie de la saison en aire de camping-cars autonome (Aire des Bains) afin de réduire les charges de fonctionnement principalement, mais aussi permettre une mise en phase avec l'évolution de l'hôtellerie de plein air (changement des comportements : des séjours touristiques plus courts, des réservations très tardives et autonomes, plus de camping-cars, moins de caravanes etc.) et de limiter la faiblesse de nos structures qui n'offraient déjà pas d'hébergements légers de loisirs (mobil homes ou chalets).

Cette aire de stationnement et de service automatisée dénommée « Aire des Bains » dispose de 126 emplacements et est ouverte 7 jours sur 7 depuis le 24 mai 2021.

Afin de permettre l'accueil des curistes, à la fermeture obligatoire du camping Pech d'Ay à la date du xx octobre, l'aire est à cette date de nouveau utilisée en camping.

Le coût de ce projet s'est limité à l'achat et à la gestion de bornes (paiement et vidange) et de barrières autogérées ; le reste étant pris en charge par le fonctionnement actuel.

Cette transformation a entraîné une diminution des charges notamment de fonctionnement : EDF/ Eau/ Pas de prestataire de service pour le nettoyage des sanitaires car fermeture des sanitaires.

Cette réorganisation a nécessité une réorganisation avec la suppression d'un poste d'employé administratif. Le fonctionnement, éprouvé, ne nécessite pas la présence d'un agent d'accueil pour sa gestion au quotidien.

D'autre part, le 30 juin 2021, le conseil municipal par délibération, a décidé le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme » à Sète Agglopol Méditerranée, avec la précision que ce transfert de compétences ne concerne pas la gestion des animations spécifiques à la commune de Balaruc-les-Bains, ni la gestion des campings municipaux, dont la compétence reste à l'échelle communale.

C'est pourquoi, les statuts de l'EPIC ont été modifiés pour que la commune puisse poursuivre la gestion des campings municipaux en EPIC à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Comité de Direction réuni sous la présidence de Mme Brigitte LANET, vice-présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Gérard CANOVAS, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice concerné, décide :

1. D'approuver la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget « EPIC-Service des Campings », lequel peut se résumer ainsi :